



MAIRIE DU 3^E ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DES ASSOCIATIONS

Séance du 2 mai 2016

18h30

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE, Christine FREY, Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Sylviane TROPPER.

Absents ayant donné pouvoir :

Benoît SOLÈS

Absents : /

La séance est ouverte.

1. 03-2016-33 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM débute la séance en expliquant qu'il s'agit d'un Conseil d'arrondissement élargi au CICA (conseil d'initiative et de consultation des associations), au cours duquel chacun aura le droit de s'exprimer. Il indique avoir invité à ce CICA la Députée Seybah DAGOMA, qui n'est pas une élue du Conseil du 3ème, mais de l'arrondissement.

Il ajoute devoir faire appel aux consignés, ceux-ci étant tous présents. Il note que Benoît SOLÈS est absent et a donné son pouvoir à Marie-Laure HAREL. Le Conseil d'arrondissement peut démarrer, puisque le quorum est atteint.

Pierre AIDENBAUM propose de désigner M. Patrick BADARD comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM indique avoir souhaité faire un CICA sur le Carreau du Temple, à l'occasion du deuxième anniversaire de celui-ci. C'est aussi le premier anniversaire de la nouvelle direction représentée à ce conseil par Lucie MARINIER et Sandrina MARTINS. Il souhaite faire un point sur ce Carreau du Temple et laisser la parole aux intervenants pour des questions sur les activités proposées. Après ce CICA, qui devrait se terminer vers 19h30, ce sera au tour du Conseil d'arrondissement, avec un ordre du jour qui peut être suivi par ceux qui le souhaitent.

Le Maire passe la parole à Lucie MARINIER.

Lucie MARINIER remercie le Maire pour cette invitation et cette initiative.

Elle confirme avoir pris ses fonctions un an auparavant, aux côtés de Sandrina MARTINS, et qu'il s'agit en effet du deuxième anniversaire du Carreau du Temple. Elle explique mettre progressivement en place les projets pour lesquels la Mairie de Paris les a choisies, dans le cadre d'un mode de gestion particulier, avec une part de financement importante. Ce mode de gestion comporte des contraintes, mais les deux femmes mettent en œuvre un certain nombre d'opportunités, qui permettent de travailler avec de nombreux acteurs pour développer les projets les plus ouverts possibles sur le quartier. Elle insiste sur le fait que ces principes guident leur action depuis leur arrivée, à savoir le choix du projet et la réappropriation par les habitants, par le quartier, par les acteurs locaux que sont les associations. Tout cela en tenant un projet, en le dirigeant et en assumant une direction de programmation qui a des lignes fortes autour des usages urbains. Cette plus grande ouverture sur le quartier s'est traduite dès leur arrivée par une petite modification d'importance : l'entrée unique du Carreau du Temple, par le côté de l'accueil et du bar, que ce soit pour les activités, de la halle, de l'auditorium mais aussi les associations. Dorénavant, tout participant à une activité du Carreau du Temple, organisée par une association, programmée par la direction ou accueillie dans le cadre d'un événementiel, passe par la

même entrée. Lucie MARINIER considère que toutes ces activités ont la même valeur et font partie du projet du Carreau.

Elle ajoute que leur deuxième projet est d'ouvrir le plus souvent possible le lieu à la population, avec des activités simples, par exemple avec un autre espace public, un second square, puisque l'arrondissement n'en a pas beaucoup. A chaque période de vacances scolaires et lorsque l'activité le permet avec des trous de programmation, des ouvertures sont effectuées en direction des familles et des habitants, avec des propositions simples de ping-pong, de lecture avec la bibliothèque du quartier, de baby-foot. Des ateliers sont également mis à disposition, de travaux manuels, de *makers* à l'image de ce qui a été fait en février ou récemment avec la question des cultures urbaines. Chacun est aussi convié à profiter d'une pelouse au Carreau durant l'été. La direction essaye au mieux de développer ces ouvertures simples et Lucie MARINIER s'avoue « bluffée » par le succès de ces événements gratuits pour les habitants.

Elle souligne ensuite qu'une demande a été formulée, lors des discussions avec les associations de riverains et les habitants fréquentant le Carreau, concernant les conférences. Tout un programme a été développé pour les « *Idée²* » avec de nombreux partenaires, et de plus en plus de succès. La direction a aussi organisé avec « Cinécaro » la pérennité de cette activité de cinéma. C'est une grande fierté puisque c'est une association issue du quartier et une activité culturelle de grande qualité. Les deux femmes se sont donné les moyens de poursuivre avec cette association car elles sont très heureuses de l'accueil de cette activité. Elles mettent aussi progressivement en œuvre le budget participatif pour permettre de faire davantage de sport au Carreau, de manière simple et ludique, ce qui était la demande de départ des habitants. Lucie MARINIER déclare que d'autres projets sont en préparation, notamment pour la demande de feu vert sur les bâtiments.

La jeune femme informe que deux cent dix événements ont été accueillis en 2015, et que le même nombre sera possible en 2016. Parmi eux, soixante-dix dans la halle et cent cinquante dans l'auditorium. Elle souligne que toutes ces activités sont colossales pour une équipe de vingt personnes, les effectifs sont trop peu nombreux pour gérer un lieu aussi important, qui a accueilli quatre cent vingt mille visiteurs en 2015. Un chiffre notable pour un équipement nouveau et jeune. Lucie MARINIER indique qu'en 2016, seulement 15 % des événements sont privés, un chiffre qui se doit d'être maintenu. Tous les autres ont une ouverture publique, qu'ils soient totalement gratuits ou exigeant une petite participation. La grande majorité des activités proposées au Carreau est donc ouverte au grand public, un souhait de la direction. Une autre volonté est de continuer à accueillir et à faire participer les associations, pas seulement comme prestataires de propositions sportives, mais en les incluant toujours davantage dans les projets développés, par exemple autour des bals, des ateliers de rentrée, du second square. De plus en plus d'associations participent à ces activités. Environ cinquante d'entre elles sont présentes au Carreau chaque semaine, avec plus de quatre-vingt-dix créneaux sportifs. Ceux-ci ont été élargis, puisqu'il y a désormais des activités sportives tous les jours entre midi et 14h00, ce qui n'était pas le cas auparavant, mais aussi le soir jusqu'à 22h00. La direction arrive à concilier cela avec les activités scolaires, qui se déroulent en journée durant la semaine.

Lucie MARINIER fait savoir que la dernière commission d'attribution est en cours pour l'année suivante et qu'il n'y a donc encore rien de calé. Cependant, la vie associative au Carreau se porte plutôt bien et la direction en est très heureuse et demande toujours davantage de projets.

Pierre AIDENBAUM la remercie et invite Sandrina MARTINS à prendre la parole.

Sandrina MARTINS souhaite appuyer brièvement le propos de sa collègue. S'agissant de cette volonté d'ouverture du Carreau du Temple, elle tient à souligner qu'à la demande de M. le Maire et de M. Yves PESCHET, adjoint au Maire en charge des écoles, la direction a souhaité répondre à la demande de l'école Paul Dubois. Celle-ci envisageait une ouverture du Carreau dès 9h30. De longues discussions ont été nécessaires pour trouver une solution, M. le Maire et les élus se sont sentis très concernés par cette question. Une solution a été trouvée et le Carreau pourra ouvrir dès 9h30 à partir de l'année suivante.

Quant à la question des riverains, concernant la problématique des nuisances qu'il s'agissait de prendre en compte, notamment sonores, Sandrina MARTINS informe que des solutions simples ont été mises en place. Par exemple, il a été décidé de ne pas faire de montage avant 8h00 du matin et de ne pas démonter après 22h00, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les démontages pouvaient traîner dans la soirée, ce qui générerait du bruit. L'intervenante affirme que ce sont des petites actions concrètes qui ne sont pas coûteuses, et qui ont donc pu être mises en place rapidement.

Puisqu'il s'agit du premier anniversaire de cette direction, Sandrina MARTINS ajoute qu'il est important de pouvoir communiquer tous ces éléments. Elle rappelle que le concessionnaire du bar est parti au mois de décembre, ce qui est une bonne nouvelle aussi bien pour M. le Maire que pour la direction. Il s'agit désormais de trouver le bon modèle de gestion du bar. La jeune femme indique avoir lancé une assistance à maîtrise ouvrage pour trouver la bonne organisation, qui permettrait de tenir compte des impératifs économiques mais aussi des différentes activités du lieu.

Elle informe enfin que jusqu'à la fin de l'été, puis de l'année, au Carreau du Temple, auront lieu des gros temps forts. Tous les documents nécessaires se trouvent en ligne. Parmi ces événements importants, Sandrina MARTINS évoque notamment la manifestation « Clin d'œil », gratuite et ouverte à tous les publics, autour de la création de designs et de mode. Le Carreau participe également au festival Nomades, festival culturel de la mairie du 3ème. La direction est heureuse de ces propositions de collaboration, avec des événements qui se dérouleront à l'extérieur du Carreau du Temple. Elle mentionne ensuite l'événement « Coup de foot », en marge de l'EURO, qui se déroulera lors de la dernière semaine de compétition, du 6 au 10 juillet. Il s'agit d'un événement gratuit, bien que des spectacles payants auront lieu dans la halle. Celle-ci sera transformée en espace de jeu, pour jouer au football de manière détournée afin qu'il y en ait pour tous les goûts. Sandrina MARTINS note également le grand bal de la rentrée le 9 septembre : le Carreau fêtera sa rentrée avec toutes ses associations partenaires et les autres institutions culturelles du Marais. Elle termine en annonçant l'événement « Street Food Temple », qui revient avec des modalités plus vertes, bios, écologiques et durables.

Pierre AIDENBAUM la remercie et souhaite dire quelques mots avant de laisser la parole. Il tient à féliciter cette direction qui fête son premier anniversaire, comme il l'avait déjà exprimé au Conseil de Paris. Il affirme qu'il s'agit d'un équipement exceptionnel et difficile à gérer puisque des plaintes ont été déposées lors de la première année, et avoue que des

erreurs ont été commises. Cependant, M. le Maire note que ces erreurs ont été comprises et qu'il a fallu essayer de les rattraper le plus vite possible pour en faire une force. Il explique qu'au départ, la délégation de service public n'était pas respectée, que le projet allait dans le mur, et qu'il fallait donc changer de direction. Une décision prise à l'unanimité avec l'ensemble du Conseil d'administration du Carreau du Temple. Après un appel à candidatures, près d'une centaine ont été reçues. La nouvelle direction a donc été choisie ainsi. M. le Maire avoue avoir été embêté que ce soit deux femmes, à cause de la parité, mais il admet avoir fait le bon choix. Les choses vont mieux, même s'il y en a encore à améliorer. Le Carreau du Temple est devenu un lieu remarquable et très sollicité pour les événements dans Paris, mais aussi remarquable pour les habitants du quartier.

Pierre AIDENBAUM précise aussi, comme l'a déjà souligné Lucie MARINIER, que plus de cinquante associations ont des activités au Carreau du Temple, à partir de 17h00 et jusqu'à 22h00. Et tous les jours, du lundi au vendredi à partir de 10h00 et bientôt à partir de 9h30, le Carreau accueille toutes les écoles, collèges et lycées de l'arrondissement, pour pouvoir répondre du mieux possible à toutes les demandes. Ces créneaux sont déterminés et choisis par la DASCO (Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris). Trois demandes ont été formulées. L'école Paul Dubois souhaitait venir plus tôt, et si l'horaire a été modifié pour 9h30, M. le Maire veut essayer d'ouvrir le Carreau à 9h00. Deux autres demandes émanent du collège Béranger et du lycée Simone Weil. La Mairie étudie les possibilités avec la direction du Carreau afin d'ouvrir plus tôt. Pierre AIDENBAUM indique qu'il faut toujours trois personnes à l'ouverture, ce qui engendre un coût, mais des solutions sont étudiées pour pouvoir répondre rapidement à ces demandes.

De plus, M. le Maire rappelle la présence des écoles maternelles, notamment celle de la rue de Turenne, à l'auditorium du Carreau pour les fêtes des écoles, que ce soit en 2015 ou en 2016. Le lieu est idéal pour les enfants, avec deux cent cinquante places, bien équipées. Pierre AIDENBAUM affirme que les choses avancent dans le bon sens. Il faut toutefois encore s'améliorer, et pour cette raison il laissera la parole à d'autres intervenants. Il propose à Yves PESCHET de répondre aux questions qui pourraient être posées, et précise que toutes les remarques et suggestions sont les bienvenues.

Un intervenant souhaite poser deux questions. La première concerne le restaurant du Carreau du Temple. Il a remarqué que l'endroit était peu fréquenté. En s'y rendant, il a appris qu'il se posait des problèmes de livraison. Il estime que l'utilisation de cet espace n'est pas optimale. Il demande donc ce qui est prévu au sujet de ce restaurant. Pour la deuxième question, il avoue avoir peut-être des lacunes puisqu'il ne s'est pas renseigné au préalable, mais il aimerait connaître les éléments chiffrés du compte d'exploitation du Carreau du Temple. Cela pourrait être intéressant selon lui pour les citoyens de l'arrondissement.

Lucie MARINIER lui répond qu'il a parfaitement raison. Elle précise simplement qu'il s'agit d'un bar et non d'un restaurant, parce qu'il n'y a pas de cuisine au Carreau du Temple, ce qui est peut-être dû à une erreur de conception. Elle avoue que le choix d'afficher un restaurant était voué à l'échec. La qualité ne pouvait pas être celle d'un restaurant. Elle admet qu'il y a tout de suite eu une déception du public. Quant au concessionnaire du bar, il s'est très vite désengagé en constatant que son affaire ne serait pas aussi profitable qu'il l'aurait souhaité et que les contraintes d'activité étaient difficiles. Lucie MARINIER explique

qu'à l'arrivée de la nouvelle direction la situation était déjà dégradée, et que les constatations de l'intervenant étaient déjà d'actualité à l'époque. Le constat était le manque d'activité un jour sur deux, et l'absence de paiement de la redevance de la part du concessionnaire au Carreau du Temple. La direction a entamé un processus de rupture du contrat à l'amiable, qui s'est bien passé. Une étude est actuellement en cours sur les modèles économique et juridique d'exploitation du lieu, parce que tout ne peut pas être réalisé en tant que société publique locale. Celle-ci est notamment soumise au code des marchés publics et à une mise en concurrence. Un nouveau modèle est donc en cours de réalisation malgré les difficultés. La direction fait en sorte d'avoir une proposition légère de bar-restauration lors des programmations de spectacle dans l'auditorium, mais ce sont des choses très ponctuelles. Lucie MARINIER espère que tout rentrera dans l'ordre avec une nouvelle proposition au mois de septembre.

Pour ce qui est du compte d'exploitation, la jeune femme souligne qu'il est public dans le cadre des débats du Conseil de Paris, bien qu'il ne soit pas affiché en tant que tel sur le site internet.

Pierre AIDENBAUM intervient pour signaler que le conseil d'administration va entériner les comptes de l'année précédente au mois de juin. Ceux-ci ne peuvent donc pas être donnés à l'heure actuelle, cependant ils sont bien publics. Le Maire propose à l'intervenant de lui communiquer ces chiffres s'il le souhaite, mais ils seront publiés de toute façon. Il précise malgré tout qu'il y a un déficit sur les deux premières années d'exploitation. Cela était prévisible puisqu'il s'agit d'un nouveau lieu et qu'il y a eu un certain nombre de déboires, évoqués précédemment. Pierre AIDENBAUM prévoit toutefois une amélioration notable du compte d'exploitation pour 2016-2017. Certains chiffres sont déjà publics, mais il faut attendre la réunion du conseil d'administration et l'approbation du commissaire aux comptes pour en avoir d'autres.

Une intervenante annonce qu'elle représente un collectif de riverains. Elle se dit satisfaite de l'évolution que prend le Carreau du Temple avec la nouvelle direction. Cependant, son collectif pense que le nouveau modèle économique retenu pour la société publique locale, à savoir un recours supérieur à 70 % des recettes par un autofinancement, ne permettra pas à l'équipe de créer une programmation réellement publique et ouverte à tous. Cette dernière est défendue par les riverains parce que la plupart des programmations du Temple ne sont pas à l'échelle du quartier, continuent à générer des nuisances importantes et les concepts qui sont développés peuvent exclure. L'intervenante demande alors quelles actions sont envisagées pour être portées auprès du Conseil de Paris, afin d'obtenir une dotation plus importante.

Pierre AIDENBAUM répond que le Carreau du Temple a une délégation de service public local acceptée par la Ville de Paris. Jusqu'au terme de cette délégation, fin 2017, le modèle économique reste le même. Un appel d'offres sera ensuite lancé pour la nouvelle délégation de service public mais le Maire admet qu'il ne sait pas dans quelles conditions cela se fera. Il rappelle toutefois que le Carreau du Temple est de plus en plus ouvert et public, et pas seulement aux habitants du 3ème arrondissement. La programmation essaye donc d'intéresser différents publics, pas seulement un style. Pierre AIDENBAUM constate

que la réussite est au rendez-vous, et parfois trop d'ailleurs puisqu'il arrive qu'il y ait trop de monde, ce qui engendre des nuisances. Il est satisfait de la programmation actuelle, mais souligne qu'il reste à l'écoute des intervenants pour améliorer les choses et y réfléchir, comme il le fait déjà avec l'ensemble de l'équipe. Il en profite pour féliciter la direction et toute l'équipe du Carreau du Temple, qui fait selon lui un travail remarquable, dans une excellente ambiance. Cependant, le Maire indique qu'il y aura toujours un certain nombre d'événements lucratifs jusqu'à fin 2017. Le projet nécessite des recettes propres au Carreau du Temple. Après 2017, ce sera à la Ville de Paris de déterminer si elle souhaite un autre modèle économique que celui qui a été décidé. Pierre AIDENBAUM constate toutefois que depuis un an, c'est le jour et la nuit en termes de programmation et d'ouverture au public. D'autres projets sont également en cours.

M. le Maire explique avoir également constitué un comité consultatif, dans lequel se trouvent des élus, des habitants, des associations, des conseils de quartier. Ce comité se réunit deux fois par an, avec environ vingt-cinq personnes, pour faire le point sur les différents problèmes qui peuvent se poser. Le prochain se réunira au mois de mai avant le conseil d'administration.

Un intervenant indique qu'il est le représentant d'une association de soutien scolaire et qu'il est très impliqué dans la réussite scolaire. Il est aussi le représentant du Maire de Paris à Paul Dubois. Il souhaite seulement remercier M. le Maire d'avoir tenu compte des contraintes des écoles.

Un intervenant représentant l'association KMUR, qui a pour activité la self-défense. Il explique être présent au Carreau du Temple avec son association depuis son ouverture. Il pense savoir que les créneaux attribués l'ont été pour permettre à un maximum d'associations d'y entrer. Il constate cependant que certaines disciplines du Carreau demandent une fréquence de deux fois par semaine, et que cela n'a pas été pris en compte par le comité d'attribution au sein du Carreau du Temple. L'intervenant estime que cela augmenterait le nombre des participants et des adhérents au niveau associatif, mais aussi les projets de manifestation. Il souligne qu'il a des demandes pour la self-défense, notamment par les femmes. Cependant, étant donné qu'il n'y a qu'un seul créneau par semaine, cela diminue le nombre de fréquentations au sein des habitants du quartier.

Pierre AIDENBAUM le remercie et indique que c'est Yves PESCHET qui va lui répondre.

Yves PESCHET souligne que la commission d'attribution s'est réunie et qu'elle comporte des représentants du Carreau du Temple, la direction et des élus dont il fait lui-même partie. Il explique que cette commission a pour but de traduire dans les faits la politique de la Mairie en matière associative, dans la mesure des contraintes rappelées préalablement. Il affirme ensuite que c'est un problème délicat, puisqu'il y a davantage de demandes que de possibilités. Toutefois, grâce à l'ouverture du Carreau et sa réorganisation un an auparavant, 90 créneaux sont possibles. Cela représente plus du double de ce qui se faisait déjà à Silvia Monfort dans les trois salles situées au coin de la rue des Francs-

Bourgeois et de la rue Elzevir, qui accueillent plus de trente créneaux dans la semaine. Jusqu'à présent, les associations n'étaient accueillies que dans l'espace Silvia Monfort. Il s'agit donc d'un changement important. Malgré cela, Yves PESCHET constate que les associations qui le souhaitent n'ont pas la place qu'elles voudraient avoir. Pourtant, le 3ème arrondissement comporte autant d'associations que le 10ème arrondissement, alors que celui-ci compte le double de population. La vie associative du 3ème est très développée, il faut donc s'en réjouir.

La tâche difficile de la commission d'attribution est donc d'énumérer des critères d'attribution, qui tiennent au respect du cahier des charges. Celui-ci est signé par les attributaires d'un créneau pour un an au Carreau du Temple, comme à Silvia Monfort. Il existe des cas très rares où les associations ne respectent pas cela et n'ont donc plus de créneau pour l'année suivante. Le problème, selon l'Adjoint au Maire, est d'articuler les différents critères. Ce sont ceux de la conformité au fonctionnement tel qu'il est décrit, de la capacité à développer des activités intéressantes pour la population, du respect des personnes qui fréquentent mensuellement l'activité proprement dite et les autres associations, de la capacité à créer des synergies entre les associations en participant à des moments comme le forum du mois de septembre ou d'autres événements tout au long de l'année. Ces critères permettent que la vie associative soit une fête et quelque chose de positif pour l'ensemble de la population.

Yves PESCHET indique qu'il existe des activités émergentes dans les pratiques associatives et qu'elles méritent une place, et parfois bien plus. Certains secteurs se développent, et le pari pour la commission d'attribution est de savoir s'il s'agit d'une mode passagère ou des pratiques utiles qu'il faut encourager. Dans cette situation de limite, parfois il est nécessaire d'avoir deux activités avec un créneau chacune plutôt qu'une seule pratique avec deux créneaux. C'est un équilibre très fragile. L'Adjoint au Maire précise que ce ne sont pas des décisions prises à la légère puisqu'il y a une commission mais aussi une pré-commission. Des travaux préparatoires sont effectués, les informations sont échangées et les décisions sont prises à plusieurs avec beaucoup de précaution et de travail. Cependant, la frustration est inévitable puisque la demande est plus forte que l'offre. La volonté reste malgré tout la diversité, l'amélioration de la qualité offerte aux habitants et du « vivre ensemble », c'est-à-dire la capacité de synergie entre les associations, la participation à la communauté des habitants du 3ème.

Tout cela entraîne certainement des erreurs mais la commission prend beaucoup de précaution, parce que c'est un enjeu important pour la vie associative. Yves PESCHET informe qu'avec la prochaine attribution, des efforts ont été faits sur les critères déjà énumérés et que la commission n'est fermée à rien. Même si les choses sont décidées pour un an, les associations peuvent venir discuter sur tel ou tel point, ce qui peut être utile. Il peut y avoir des opportunités pour rectifier des mauvaises décisions, ou en tout cas essayer.

Pierre AIDENBAUM le remercie pour cette réponse complète. Il ajoute que le souci de la commission est de répondre à tous les publics, que ce soit les jeunes et moins jeunes, les hommes ou les femmes, les sportifs, les cultureux, etc. Malgré la quantité de créneaux, c'est une assez bonne réussite. Le Maire félicite ainsi la commission, à laquelle il ne participe pas, pour ce travail fourni qui donne satisfaction. Il s'enquiert d'autres interventions.

Un intervenant indique être le représentant de l'association Aïkido du Temple. Il met en avant le sens de l'ouverture de la commission, puisqu'il a beaucoup discuté avec elle. En ce qui concerne les cartes d'abonnement, il souhaite savoir si elles seront toujours d'actualité, et sous quelle forme pour les associations et les habitants du quartier.

Lucie MARINIER lui répond qu'il parle certainement des cartes d'accès, mises en place à la suite des attentats. Elle explique que la carte Carreau + a été abandonnée parce qu'elle pouvait poser des difficultés. Il s'agissait d'une tentative, qui s'est avérée infructueuse. La carte d'accès n'est pas une volonté du Carreau du Temple mais une demande de la préfecture de Police. A la suite des attentats, il a été demandé à la direction d'évaluer leurs procédures de sécurité et d'accès. Pour les activités régulières, il existe deux solutions : mettre deux ADS pour contrôler les sacs, mais cela double les coûts et n'est pas très convivial, soit la mise en place d'un système de reconnaissance des gens qui ont une activité régulière dans le lieu. Il s'agit de ces cartes d'accès. C'est un conseil qui leur a été donné et c'est la raison pour laquelle ce système a été mis en place progressivement. Ces cartes avec photo sont uniquement des éléments de contrôle de sécurité, pour les parents et pour les enfants. Ce système va demeurer, mais être certainement amélioré en termes de fonctionnement. La direction s'équipe d'un logiciel informatique pour éditer plus facilement les cartes pour la rentrée prochaine.

Sandrina MARTINS ajoute qu'il existe toujours une carte d'adhérent, qui est la carte Carreau. Celle-ci permet de bénéficier de réductions sur l'ensemble des propositions de l'auditorium sur la programmation de spectacles. Quant aux abonnements pour les cours donnés par les associations, les tarifs sont fixés par les associations elles-mêmes. Chaque cours a ses propres modalités de fonctionnement. Il arrive aussi que les associations permettent des cours à l'heure, avec un ticket qui autorise l'accès au cours pour une journée. Avec les attentats, la sécurité du bâtiment a dû être renforcée et il s'agit d'un souhait de la direction mais aussi des familles. Chaque association a ses propres tarifications et développe ses propres cartes d'abonnement, et la carte Carreau est toujours en vente. Sandrina MARTINS espère booster le nombre de ventes à la rentrée, car ces cartes permettent d'accéder à un ensemble de propositions à des prix très attractifs, voire à la gratuité sur certains spectacles.

L'intervenant précédent demande si ces cartes d'accès peuvent permettre d'avoir des tarifs préférentiels.

Lucie MARINIER explique qu'il s'agit d'une réflexion en cours. Pour l'instant, la direction est restée sur une logique de sécurité, mais la carte pourrait permettre à tous les adhérents des associations qui le souhaitent de pouvoir bénéficier d'un accès privilégié aux activités du Carreau.

Pierre AIDENBAUM invite Yves PESCHET à donner deux informations, avant qu'il n'en transmette une lui aussi.

Yves PESCHET informe ceux qui n'étaient pas présents à l'inauguration des travaux de la MDA que Jeremy GAULTIER est le nouveau responsable de la maison des associations. Celui-ci a d'ailleurs également assisté à la commission d'attribution. Cette dernière, pour ce qui est des créneaux de Silvia Monfort, aura lieu à la fin du mois de mai. Il s'agira de la deuxième partie des attributions, une trentaine d'associations devraient se voir attribuer un ou plusieurs créneaux dans la grande salle de soixante-dix places de Silvia Monfort ou dans les deux petites salles de dix-neuf places, pour l'année 2016-2017.

Pierre AIDENBAUM précise qu'en tant que Maire du 3ème arrondissement, il est également le président du conseil d'administration de la société SPL du Carreau du Temple. Mais à ce titre, il n'a pas de salaire, pas de champ de présence et aucune note de frais. Il tenait à le souligner, parce que la question lui a été posée plusieurs fois. Il invite l'assemblée à vérifier ceci dans les comptes.

Il clôt ce CICA en remerciant les deux directrices et les personnes présentes, puis annonce quelques minutes de pause avant d'ouvrir la séance du Conseil d'arrondissement.

La séance est levée.